

Commune de Mont-Saint-Sulpice (89250)
AVIS DE PUBLICITE / PROCEDURE ADAPTEE

Alimentation en eau potable - Amélioration de la qualité - Interconnexion avec la commune d'Ormoy

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Mont-Saint-Sulpice
Place de la Maire
89250 MONT-SAINT-SULPICE
Tél : 03 86 40 12 48 – Courriel : mairie@mont-st-sulpice.fr

2. Procédure de passation :

Procédure adaptée passée conformément à l'article R2123-1 et suivants du code de la commande publique.

3. Objet du marché :

Travaux de d'interconnexion AEP entre les communes de Mont Saint Sulpice et d'Ormoy

4. Lieu d'exécution :

Communes de Mont Saint Sulpice et d'Ormoy (89250)

5. Numéro et désignation des lots :

Le marché de travaux comporte deux lots : lot n°1 : réseau et lot n°2 : équipement.
Le Marche comporte une tranche ferme.

6. Délai de validité des offres :

180 jours

7. Justification et pièces à produire :

La liste des pièces à fournir sont détaillées dans le règlement de consultation

Une visite sur site est préconisée. Les candidats prendront contact avec le Maître d'ouvrage par courriel, avec copie au Maître d'œuvre, 5 jours ouvrables avant la date de visite prévue, et au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.

8. Date limite de réception des offres :

Lundi 10 juin 2024 à 12h00 précises

9. Renseignements d'ordre administratif :

- **Mairie de Mont Saint Sulpice**
M. JUSSOT - le Maire
☎ 03.86.40.12.48

10. Renseignements d'ordre technique :

- BEREST Bourgogne – Maître d'œuvre – M. Guillaume LENOIR
☎ 03.80.38.14.28 – guillaume.lenoir@berest.fr

11. Date d'envoi du dossier de consultation aux entreprises :

08 avril 2024

12. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse selon les critères et pondération ci-après :

Valeur technique : 60 %

Prix : 40 %

13. Modalités de remise des offres :

Par voie électronique sur le profil de l'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr>